

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 26 novembre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019**

**2019 V. 454** Vœu relatif à la suppression de l'ONPES.

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Considérant les vœux relatifs à la suppression de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) déposés par Léa Filoche, Yves Contassot et les élus du groupe Générations et Danielle Simonnet ;

Considérant que la Maire de Paris a fait de la lutte contre la grande exclusion, la Grande Cause de sa mandature ;

Considérant que le Pacte parisien de Lutte contre la grande exclusion a permis une mobilisation de très nombreux acteurs (Etat, entreprises, associations, citoyens etc.) et a rendu notre action collective plus efficace ;

Considérant toutefois que la lutte contre la pauvreté doit se poursuivre avec constance et détermination ;

Considérant que la pauvreté en France ne recule pas, et qu'elle touche environ 9 millions de personnes ;

Considérant qu'un tiers des personnes pauvres sont des enfants ;

Considérant que la pauvreté en France s'est de nouveau accrue entre 2017 et 2018 selon les derniers chiffres de l'INSEE ;

Considérant que l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES), créé en 1998, étudie les dynamiques d'exclusions et les différentes facettes de la pauvreté en France ;

Considérant que l'ONPES développe de nouvelles méthodes pour qualifier et quantifier la pauvreté ;

Considérant que l'ONPES est composé de représentants des grandes administrations publiques (Insee, Caisse nationale des allocations familiales, le ministère de l'Economie, les directions statistiques des ministères du Travail et des Affaires sociales, etc.) mais également de chercheurs et d'universitaires spécialistes du domaine en France et en Europe, ainsi que de personnalités qualifiées du monde associatif ;

Considérant que l'ONPES, au-delà de la quantification monétaire de la pauvreté, prend en compte aussi d'autres indicateurs comme les conditions de vie, l'accès aux droits, à la santé, au logement ou à la culture ;

Considérant que l'ONPES a plus récemment mis en place une méthode dite des « budgets de références » (cette méthode donne la parole aux citoyens dans des groupes de travail) qui peut aider à mieux saisir les phénomènes de déclassement ou le sentiment d'exclusion d' une partie de la population, et que la Ville de Paris a participé à ces travaux ;

Considérant que l'action publique doit nécessairement être guidée par des diagnostics fiables ;

Considérant que la Ville de Paris a mis en place la Nuit de la Solidarité pour avoir des informations qualitatives et quantitatives sur les personnes sans-abri présentes dans notre capitale, notamment car les données nationales manquaient ;

Considérant que l'Etat souhaite supprimer l' observatoire dans sa forme actuelle pour le transférer au Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) dans le cadre de la suppression/fusion de 84 organes indépendants de recherche et d'analyse interministériels, prévue dans le projet de loi de finances pour 2020 ;

Considérant qu'il est particulièrement important, alors que le gouvernement vient de lancer un plan contre la pauvreté, de conserver un organisme indépendant de mesure de la pauvreté dans notre pays, permettant d'évaluer les impacts de ce plan ;

Considérant la tribune signée par plusieurs chercheurs et responsables associatifs (Pierre Concialdi économiste; Manuel Domergue directeur des études de la Fondation Abbé- Pierre ; Jean Gadrey professeur honoraire d'économie, université de Lille ; Didier Gelot ancien secrétaire général de l'Onpes ; Florent Gueguen directeur de la Fédération des acteurs de la solidarité ; Maryse Marpsat ancienne chercheuse à l'Ined, responsable du programme sur les personnes sans domicile; Antoine Math chercheur à l'Ires; Serge Paugam sociologue, directeur de recherche au CNRS, directeur d'études à l'EHESS ; Philippe Warin CNRS, cofondateur de l'Observatoire des non-recours aux droits et services) dans Libération le 21 octobre ;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris demande à l'Etat de ne pas supprimer l'ONPES, dont les travaux sont très précieux pour éclairer les politiques publiques la lutte contre la pauvreté, tant au niveau local que national ;
- Que la Ville de Paris demande que l'Etat apporte des garanties, si le transfert de l'ONPES au CNLE est confirmé, pour que ce dernier puisse poursuivre, de façon indépendante et avec les moyens nécessaires à la bonne conduite des travaux, le pilotage des recherches en matière de lutte contre l'exclusion ;
- Que la Ville interpelle l'Etat afin que la recherche sur l'état de la pauvreté en France et ses ressorts ne voie pas ses moyens se réduire à l'occasion de cette réforme.